

PROCÈS-VERBAL du conseil municipal du 6 Septembre 2024

CONVOCAATION

L'an deux mil vingt-quatre, le **six septembre** à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle R. Tribondeau, en séance publique, sous la présidence de Monsieur DESLANDES Philippe.

29/08/2024

DATE D'AFFICHAGE :

ETAIENT PRESENTS : M DESLANDES Philippe, Mme PREZELIN Magali, M JARIES Christian, Mme HIVER Anne, Mme PHELIPEAU Béatrice, M COLLIN Hubert, M FERRAND Joel, Mme COSNARD Katia, Mme COTTEREAU Karen, Mme BENOIST Mélanie, M MOREAU Sébastien, M DESNOES Guy, M TIREAU Guillaume, Mme DAVID Géraldine.

ABSENTS : M ROCHETEAU Emmanuel donne pouvoir à M HUBERT Collin, M HULLIN Jérôme donne pouvoir à Mme PREZELIN Magali, Mme BLONDEAU Cindy, Mme BRETONNIERE Delphine.

NOMBRE DE VOTANTS

Présents : 14

Absents : 4

Votants : 16

ORDRE DU JOUR

1) Délibération RASED
2) Délibération LA POSTE
3) Délibération servitude de passage
4) Délibération tarif exceptionnel location Salle des Fêtes
5) Délibération montant du bail orthophoniste
6) Projet délibération mandat centre de gestion
7) Station d'épuration
8) Terrain Poirrier
9) Terrain Alleaume
10) Accessibilité
11) Réseau de chaleur DETR liée à l'accessibilité
12) Isolation École et Leds Fond vert Contrat Territorial Régional DETR pour 2025
13) Comice agricole
14) Sécurité routière
15) Questions diverses
16) Orthophoniste travaux ancien local du père louis
17) Demande de l'association Khalys mon Xtraordinaire
18) Fourrière chien dangereux
19) Candidatures poste de cuisinier
20) Point recensement
21) Point rentrée

Le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2024 est approuvé par le conseil municipal.

Monsieur le maire informe du virement de crédit afin de solder le compte 1641 au budget principal, qui a été réalisé comme suit (délibération d'autorisation n°25-2024) :

DI 1641 : -0.01 € / DI 2178 : +0.01 €

DELIBERATION N°56/2024

Participation aux frais de fonctionnement du RASED

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal du courrier reçu de la ville de LA FLECHE informant que la commune de La Chapelle d'Aligné était redevable des frais de fonctionnement du RASED (réseau d'Aide Spécialisé des Enfants en Difficulté) pour l'année 2024 à hauteur de 245.00 € soit 196 x 1.25 €.

Après en avoir délibéré le conseil municipal AUTORISE ce paiement à la Ville de LA FLECHE. Un mandat sera émis au 65548 du budget principal.

DELIBERATION N°57/2024

Monsieur le maire présente le renouvellement de la convention de partenariat avec la Poste à compter du 31 octobre 2024.

La durée de la convention peut être fixée librement entre 1 et 9 ans non reconductible, selon le souhait du conseil municipal.

L'accessibilité horaire minimum de l'agence Postale Communale doit être fixée à 12h/semaine.

L'offre de service est élargie, pour répondre aux besoins des citoyens, cette activité déclenche une rémunération complémentaire à partir du 1^{er} euro réalisé.

La mise en place d'un outil de formation à distance plus accessible.

Une rémunération valorisant l'activité.

L'éligibilité à l'indemnité forfaitaire actuelle.

Avec cette nouvelle convention, il est possible de dépasser la rémunération si l'activité dépasse le montant forfaitaire.

Le conseil municipal délibère :

Durée de la convention :	9 ans non reconductible
Horaires de la Poste :	Lundi : fermé
	Mardi : 8h45 - 12h15
	Mercredi : 8h45 - 12h15
	Jeudi : 8h45 - 12h15
	Vendredi : 8h45-12h15 / 16h45-18h45
	Samedi : fermé

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires au renouvellement de la convention.

DELIBERATION N°58/2024

SERVITUDE DE PASSAGE RESEAUX ELECTRIQUES « Cromar » et « les Guérinières ».

Monsieur le maire donne lecture du projet de la convention de la constitution de servitude d'enfouissement de câble de réseau en souterrain.

Le conseil municipal délibère et approuve le projet de convention.

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à cette servitude.

DELIBERATION N°59/2024

Tonte par un particulier.

Monsieur le maire expose la problématique rencontrée lors de la location du 25 mai 2024 à la salle des fêtes.

Suite aux dysfonctionnements du tracteur tondeuse et de la surcharge de travail des agents, les locataires de la salle ont dû eux-mêmes tondre le pourtour de la salle des fêtes.

Melle Poignant Laura demande un geste financier.

Le conseil municipal délibère et refuse le geste financier.

DELIBERATION bail des orthophonistes

Monsieur le maire souhaite un report de cette délibération, il manque des informations.

Plusieurs informations à ce sujet :

Les orthophonistes s'installeront au cabinet médical situé au 23 rue Saint-Jean le temps des travaux de leur futur cabinet au 16 place de l'église.

Deux kinésithérapeutes nous ont confirmé leurs souhaits de s'installer sur la commune et ont donné leurs préavis de départ dans le cabinet où ils exercent actuellement, ce qui pose un léger souci d'organisation car il était prévu leurs installations au cabinet médical situé au 23 rue Saint-Jean début d'année.

Un infirmier a pris également ses fonctions dans la commune depuis le 1^{er} septembre dans le cabinet situé au 23 rue Saint-Jean, il s'installera à la maison médicale situé au 23bis rue Saint-Jean pour permettre aux orthophonistes de prendre possession des locaux provisoirement e temps de leurs travaux.

Les travaux de réhabilitation du local pour les orthophonistes prendront plus de temps que prévu. En effet, il faut transformer l'ERP 5 en ERP Médical, ce qui pose des soucis pour l'installation des deux kinésithérapeutes.

Une réflexion est en cours pour trouver une solution à ce problème.

Un travail avec la communauté de commune va se mettre en place.

Le cabinet Pix architecture est missionné pour accompagner la commune dans les démarches administratives telles que demande d'autorisation de construire, autorisation de travaux, notice d'accessibilité et de sécurité concernant la réhabilitation du bâtiment existant pour la création d'un cabinet orthophoniste situé au 16 place de l'église.

PROJET DELIBERATION MANDAT CENTRE DE GESTION

Madame Letheule demande un report de projet de délibération concernant le mandat centre de gestion, en effet plusieurs mails relatifs à ce projet sont contradictoires. Le conseil municipal approuve, et reporte ce projet à une date ultérieure.

STATION D EPURATION

Deux relevés sont effectués par Véolia transmis à IRH, il faut un an de prélèvement afin d'obtenir une conclusion. Pas de retour à ce jour d'IRH.

TERRAIN POIRIER

Il y a actuellement des soucis de succession ce qui freine actuellement l'achat du terrain.

TERRAIN ALLEAUME

Après contact pris avec le notaire, le dossier est prêt pour la vente.

ACCESSIBILITE/ RESEAU DE CHALEUR/ DETR 2025/ ISOLATION ECOLE-LEDS/FOND VERT / CONTRAT REGION

TRAVAUX			
TRAVAUX RESEAU DE CHALEUR	230 100.00	TRAVAUX ECOLE	242 172.36
ACCESSIBILITE RESTAURANT SCOLAIRE + MAIRIE	34 200.00	ACCESSIBILITE	44 100.00
TOTAL DES TRAVAUX	264 300.00	TOTAL DES TRAVAUX	286 272.00
FINANCEMENT			
ADEME	99 150.00	FOND VERT	67 360.00
DETR	46 020.00	CONTRAT REGION	36 000.00
TOTAL FINANCEMENT	145 170.00	TOTAL FINANCEMENT	103 360.00
TOTAL RESTE A CHARGE COMMUNE A CE JOUR	119 130.00	TOTAL RESTE A CHARGE COMMUNE A CE JOUR	182 912.00

Monsieur le maire évoque le fait qu'il sera abordé lors du prochain conseil municipal le projet de demande de DETR 2025 pour les travaux école.

VILLAGE D'AVENIR

Monsieur JARIES évoque la visio organisée par village d'avenir concernant le déploiement service public intergénérationnel. Mme BENOIST et Mme COSNARD ont également participé à la visio concernant la jeunesse.

COMICE AGRICOLE

Monsieur le maire informe qu'une réunion se tiendra le 16 septembre 2024 à 20h30 salle R. Tribondeau.

Il faudra notamment dissoudre la dernière association afin d'en créer une nouvelle, il faudra également créer le nouveau bureau. La convocation et l'ordre du jour seront transmis rapidement.

SECURITE ROUTIERE

Monsieur JARIES fait remonter l'information de nombreuses doléances des habitants concernant la vitesse excessive des véhicules à plusieurs endroits de la commune.

Le commission voirie va se réunir prochainement et étudiera le problème afin d'apporter des solutions.

A savoir que deux radars pédagogiques mobiles devraient être installés fin d'année.

Monsieur Rocheteau étant absent à laissé un mail à lire, Monsieur le maire donne lecture :

« Pour le point 14 du conseil, je vous transmets la réponse du responsable de la Commission :

- Je proposerai dans la semaine prochaine plusieurs dates de tenue de cette Commission « Voirie- sécurité ».
- L'ordre du jour sera :
 - o Etude de la mise en place et des différents points de surveillance des cinémo-mètres,
 - o Revue en séance des « doléances « des Elus » et leurs représentants
 - o Planification de ces points sur la fin du mandat,

- Point sur la planification proposée par la COMCOM des travaux de Voirie 2024 et sur le curage des fossés, suite a réunion avec M. LEBERT en Aout ».

Il faudra également penser à travailler sur la demande d'éclairage au chemin de Garreau.

QUESTIONS DIVERSES

Demande de l'association KHALYS MON Xtraordinaire : l'association demande l'autorisation de louer la salle des fêtes pour la Saint Sylvestre afin d'y organiser une festivité à but social et associatif.

Le conseil municipal donne son accord.

FOURRIERE CHIENS DANGEREUX

Monsieur le maire informe de la dangerosité de certains chiens en fugue sur la commune.

CANDIDATURE POSTE DE CUISINIER

Monsieur le maire informe du contrat signé pour 3 mois avec le nouveau cuisiner Monsieur Lagarde.

POINT RECENSEMENT

Madame LETHEULE participera à une formation pour la préparation du recensement de la commune le 18 octobre 2024.

POINT RENTREE

Madame BENOIST informe que la rentrée s'est bien passée avec 176 élèves à ce jour.

TOUR DE TABLE

Licence IV, l'Aqualimba étant vendue, il a été demandé à la commune de vendre ou de louer la licence IV. La préfecture sera contactée en début de semaine prochaine afin de se renseigner sur la location.

Mme ESTIVALET reprend ses fonctions le 10 septembre 2024 suite à son arrêt maladie.

Le pot de départ en retraite de Madame MARTIN a lieu le vendredi 13 septembre 2024 à la salle R. Tribondeau à 19h00. Une cagnotte est mise en place à la mairie pour ceux qui le souhaite.

Mme COSNARD évoque les TEP, il y a peu d'activité et les intitulés sont toujours très peu clairs, Monsieur JARIES incite à écrire à la communauté de commune pour faire part des mécontentements.

Monsieur TIREAU informe des devis concernant le robot tondeuse pour le stade. Celui-ci coute 21 000.00 € HT hors entretien.

Une étude de rentabilité d'investissement sera réalisée.

Monsieur FERRAND informe que le chemin rue Saint-Jean est presque terminé, celui-ci a participé aux travaux.

Madame PREZELIN demande qu'en aura lieu le nettoyage du ruisseau par la communauté de commune, aucune réponse à apporter à ce jour, une relance leur sera faites.

Monsieur JARIES informe le groupe de travail « RENOVATION ECOLE » que la réunion aura lieu le 2 octobre à 20h30 à la mairie. Le dossier de travail sera transmis les jours précédant la réunion. Le groupe de travail est constitué de :

- M Tireau, Mme Prezelin, M Ferrand, M Jaries et M Moreau .

Monsieur le maire informe des travaux de la pose de la tyrolienne, il reste le sol à finaliser.
Monsieur le maire informe des travaux du calvaire, Madame Rollin fera l'achat des briquettes et
Monsieur Grasset finira le muret.

Monsieur le maire informe d'un article concernant France ruralités revitalisation. Cet article
sera transmis par mail. Celui-ci concerne l'exonérations d'impôts locaux pour les entreprises.

Monsieur le maire informe du montant du FPIC 2024 : 21 128 € contre 20 437.00 € en 2023.

Prochain conseil municipal le 4 octobre.